

RESULTAT des EXAMENS – Fabrication PERMIS

Une nouvelle procédure a été mise en place concernant la consultation des examens passés.

Le résultat de votre examen pratique sera à consulter sur le site RdvPermis. Afin de pouvoir récupérer le résultat d'examen et votre CEPC (permis provisoire), vous devez créer votre espace RdvPermis sur le site de la sécurité routière via l'URL suivante :

Réserver en ligne sa place pour le permis | Sécurité Routière (securite.routiere.gouv.fr)



LE NUMERO NEPH est votre NUMERO DE PERMIS

Une fois le compte créé, se connecter au compte personnel, sélectionner la catégorie de permis pour laquelle vous avez passé votre examen.

Les différents examens passés (Code, plateau et conduite) apparaissent avec la date et le résultat de chacun.

Il suffit de cliquer sur l'examen que vous souhaitez consulter.

1/ le résultat de l'examen circulation est favorable, cliquer dessus puis télécharger le certificat d'examen au permis de conduire (CEPC)

Votre C.E.P.C., accompagné d'une pièce d'identité, **tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois** à compter de la date d'examen, **sur le territoire national uniquement**. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

2/ Si vous n'êtes pas reçu(e) : vous pouvez consulter le bilan de compétences avec les annotations de chaque catégorie.

↳ **Vous devrez ensuite faire la demande de fabrication de votre nouveau permis en vous connectant à votre espace personnel sur le site de l'ANTS dans votre espace conducteur :**

- **Demande de Fabrication d'un nouveau permis**
- **Demande titre sécurisé suite à la réussite de l'examen**
- **Bien indiquer qu'une visite médicale est nécessaire (sauf pour les permis BE)**
- **Compléter les informations vous concernant et joindre les justificatifs demandés (pièce identité, justificatif de domicile...) ainsi que votre permis provisoire (CEPC).**
- **Si vous disposez d'un code e-photo, le saisir, sinon imprimer le formulaire de dépôt de photo et signature, et l'envoyer au CTN rapidement. Le code ephoto n'est valable que pour seule utilisation – si déjà utilisé pour le dossier d'examen, il ne fonctionnera plus.**
- **Après validation de votre demande, vous recevrez un justificatif de dépôt de demande d'un nouveau titre sécurisé**
- **Vous serez averti de l'avancement de votre dossier sur votre espace personnel**
- **Votre nouveau titre sécurisé vous sera envoyé directement à votre domicile**

